



MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

INSTITUTION DE COORDINATION DE L'ASSURANCE MALADIE
OBLIGATOIRE DU SENEGAL



**Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie
Obligatoire (ARDAMO)**

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE



DONNEES STATISTIQUES - ANNEE 2022

RAPPORT GENERAL, DECEMBRE 2023

Adopté par le CA le 15 décembre 2023

AVANT-PROPOS

Depuis la mise en œuvre de la réforme de l'Assurance Maladie obligatoire, les acteurs du système ne cessent de marquer des pas vers la bonne gouvernance, l'efficacité et l'efficience de cette branche de la Sécurité sociale des travailleurs.

Au-delà des résultats notés sur le plan juridique, institutionnel et dans le domaine de la gouvernance des Institutions de Prévoyance Maladie, cette progression se manifeste également au niveau de la couverture et de la prise en charge des cibles de l'AMO.

Cependant, ces efforts ne peuvent être visibles en l'absence de données statistiques fiables, traduisant les différentes évolutions notées en termes de couverture, de finances et de prestations servies par les IPM mais également en termes de contribution de cette branche aux objectifs nationaux de protection sociale, de couverture sanitaire universelle et de financement du système de santé.

Pour y parvenir, l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO) s'est dotée, depuis 2018 d'un outil web destiné à faciliter la remontée des données statistiques des IPM. Il s'agit de l'Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire (ARDAMO).

Cette application, opérationnelle depuis 2019, a permis à l'ICAMO, en collaboration avec les acteurs clés du système, de collecter, d'exploiter les données et de connaître la situation de l'Assurance Maladie obligatoire au titre des années 2019, 2020, 2021, gage de la visibilité des efforts fournis dans le domaine.

*Voulant instaurer une dynamique régulière de renseignement des **indicateurs de l'AMO**, l'ICAMO entend poursuivre ce chantier en produisant, cette année, **le rapport annuel sur la situation de l'Assurance Maladie obligatoire au titre de l'année 2022.***

*Les chiffres obtenus en 2022 démontrent la **reprise de la tendance positive et croissante** décrite dans le tableau de synthèse des données statistiques remontées par les IPM depuis 2019, après la chute des indicateurs de 2020 causée par les conséquences de la COVID19 sur les IPM.*

En effet, la fermeture de plusieurs établissements, la résiliation de plusieurs contrats de travail et les problèmes de trésorerie notés dans les secteurs impactés par la covid19 avaient engendré une baisse du nombre d'entreprises affiliées aux IPM, du nombre de bénéficiaires et des ressources de ces Institutions en 2020.

A partir de l'année 2021, la tendance croissante des indicateurs a timidement repris et a été confirmée à travers les données de 2022.

Il est heureux de noter le bond qualitatif enregistré cette année en termes de couverture.

*En effet, on passe d'une évolution relative de **348 nouvelles entreprises adhérentes** entre 2020 et 2021 à une évolution de **1247 nouvelles entreprises** entre 2021 et 2022.*

*Dans la même logique, on passe d'une évolution relative de **25 575 nouveaux bénéficiaires** entre 2020 et 2021 à une évolution de **92 610 nouveaux bénéficiaires** entre 2021 et 2022.*

Également, d'année en année, un autre bond qualitatif est noté dans la remontée des données car plusieurs IPM font l'effort de respecter la répartition des statistiques suivant le détail demandé, ce qui impacte positivement sur la qualité de l'analyse des données techniques et financières.

C'est au regard de ce qui précède que je félicite la Direction de l'ICAMO, les services compétents du Ministère de tutelle technique ainsi que les autres acteurs qui ont participé à l'analyse des données et à l'élaboration du rapport statistique de l'AMO au titre de l'année 2022.

Monsieur Bassirou NDOUR
Président du Conseil d'administration de l'ICAMO

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
RESUME EXECUTIF	4
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES ANNEXES	9
INTRODUCTION	10
METHODOLOGIE	11
CHAPITRE I. ANALYSE DES RESULTATS	13
1.1. IPM : Type – Localisation – Adhésion	13
1.1.1. Les IPM existantes	13
1.1.2. : les entreprises et établissements adhérents	15
1.2. IPM : Couverture	17
1.2.1. Les travailleurs couverts	17
1.2.2. Les conjoints pris en charge	20
1.2.3. les enfants pris en charge	20
1.2.4. le total des bénéficiaires	22
1.3. FINANCES	24
1.3.1. le montant des ressources encaissés selon l'objet	24
1.3.2. Répartition des dépenses par nature	25
3.4. PRESTATIONS	26
3.4.1 : les dépenses de soins par spécialité	26
CONCLUSION, DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS	28

RESUME EXECUTIF

Les taux d'évolution et les pourcentages mentionnés dans le présent rapport sont obtenus à partir des formules ci-après :

Taux d'évolution = (nouvelle valeur – ancienne valeur) / ancienne valeur x 100

Pourcentage = (valeur obtenue / valeur ciblée) x 100

L'analyse des informations remontées par les IPM au titre de l'année 2022 révèle les résultats suivants :

DOMAINE	INDICATEURS	DONNEES 2021	DONNEES 2022	EVOLUTION RELATIVE données 2021 – 2022	TAUX D'EVOLUTION données 2021-2022
		(source : : rapport remontée ARDAMO décembre 2022)	(source : rapport remontée ARDAMO décembre 2023)		
IDENTIFICATION ET LOCALISATION	nombre total d'IPM recensées	151	164	13	8,6%
	nombre d'IPM par nature	82 IPM d'entreprise	83	1	1,21%
		69 IPM interentreprises	81	12	17,39%
	régions polarisant le plus	Dakar : 124 IPM	137	13	9,48%
		Thiès : 8 IPM	8	0	0,00%

	grand nombre d'IPM	Saint Louis : 7 IPM	7	0	0,00%
		Kaolack : 4 IPM	4	0	0,00%
ADHESION	nombre d'entreprises et établissements adhérents aux IPM	2735	3982	1 247	45,59%
COUVERTURE	nombre de travailleurs couverts	122 870	149 569	26699	21,72%
	nombre de conjoints pris en charge	121679	142792	21113	17,35%
	nombre d'enfants pris en charge	197892	242690	44 798	22,63%
	total des bénéficiaires recensés	442 441	535 051	92 610	20,93%
FINANCES	total ressources (cotisations, remboursements, placements, subventions ...)	21 956 678 946	27 348 240 907	5 391 561 961	24,55%
	cotisations et remboursements de frais encaissés	20 548 851 435	24 948 104 475	4 399 253 040	21,40%
	total dépenses (charges techniques,	18 595 962 294	24 858 695 418	6 262 733 124	33,67%

	sociales, fiscales ...)				
	dépenses de soins ou charges techniques	16 587 291 272	20 767 494 487	4 180 208 215	25,20%
PRESTATIONS	frais pharmaceutiques	6 440 109 234	8 159 070 939 F.CFA	1 718 961 705	26,69%
	frais d'hospitalisation	1 979 773 691	3 403 293 773 F.CFA	1 423 520 082	71%
	frais d'analyses médicales	1 296 166 052	2 009 417 186 F.CFA	713 251 134	55,02%
	imagerie médicale		1 303 168 355 F.CFA		
	frais dentaires	921 445 828	1 260 219 170 F.CFA	338 773 342	36,76%
	frais de médecine générale		1 025 849 338 F CFA		

Identification

164 IPM fonctionnelles enregistrées dans l'ARDAMO au titre de l'année 2022 dont 83 IPM d'entreprise et 81 IPM interentreprises.

Une évolution de 13 nouvelles IPM fonctionnelles (8,6%) par rapport aux 151 IPM dénombrées lors de la remontée des données de 2021.

Localisation

Parmi les 164 IPM recensées en 2022 :

137 ont leur siège à Dakar (83,53%),

Les autres IPM sont localisées dans les régions de Thiès 08 IPM (4,87%), Saint-Louis 7 IPM (4,26%), et Kaolack 4 IPM (2,43%).

Taux de remontée des données (taux de réponse)

Pour l'année 2022, sur les 164 IPM recensées, 9 ont déclaré être en début d'activité et donc exclues de la remontée de ladite année ce qui ramène la cible à 155 IPM

*Ainsi, Au titre de ladite année, un taux de réponse de **65,08 %** est enregistré dans le présent rapport grâce à la remontée effective des données de **102 IPM** sur les 155 ciblées.*

Couverture

***3982 entreprises adhérentes** ont été dénombrées au niveau des 164 IPM recensées au titre de l'année 2022, soit une évolution de **1247 nouvelles entreprises** (45,59%) par rapport aux 2735 entreprises recensées lors de la remontée de 2021.*

***149 569 participants** sont couverts par les 102 IPM ayant remonté leurs données, soit une évolution **26 699 nouveaux participants** (21,7%) par rapport aux 122 870 travailleurs recensés lors de la remontée de 2021.*

***142 792 conjoints** sont pris en charge par ces IPM, soit une évolution de **21113 nouveaux conjoints** (17,35%) par rapport aux 121 679 conjoints recensés lors de la remontée de 2021.*

***242 690 enfants** sont pris en charge par ces IPM, soit une évolution de 44 798 nouveaux enfants (22,63%), par rapport aux 197 892 enfants recensés lors de la remontée de 2021.*

*Le cumul de ces catégories couvertes révèle une population **totale de 535 051 bénéficiaires** soit une évolution de **92 610 nouveaux bénéficiaires** (20,9%) par rapport aux 442 441 personnes recensées lors de la remontée de 2021.*

Finances

*Sur un total ressources de **27 348 240 907 fCFA**, les 102 IPM ayant remonté leurs données ont encaissé au titre des **cotisations** de l'année 2022 **et des remboursements de frais** un montant*

total de 24 948 104 475 F CFA soit une évolution de 4 399 253 040 f CFA (21,4%) par rapport aux 20 548 851 435 F CFA notés lors de la remontée de 2021.

Sur une dépense totale de 24 858 695 418 F CFA, les charges techniques de ces IPM au titre de l'année 2022 représentent 20 767 494 487 F CFA soit une évolution de 4 180 208 215 F CFA (25,20%) par rapport aux 16 587 291 272 F CFA notés lors de la remontée de 2021.

Prestations

Sur le plan de la répartition des dépenses de soins par spécialité ou par acte, on note une prédominance ;

- *des frais pharmaceutiques 8 159 070 939 F CFA (32,82%),*
- *des frais d'hospitalisation 3 403 293 773 F CFA (13,69%) ;*
- *des frais d'analyse médicales 2 009 417 186 F CFA (8,08%) ;*
- *des frais d'optique médicale 1 424 013 929 F CFA (5,72%) ;*
- *des frais de radiologie 1 303 168 355 F CFA (5,24%) ;*
- *des frais dentaires 1 260 219 170 F CFA (5,06%) ;*
- *des frais de médecine générale 1 025 849 338 F CFA (4,12%).*

ICAMO

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: nombre d'IPM existantes	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2014 et 2018	13
Tableau 3: nombre d'IPM existantes par nature et par région	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4 : entreprises adhérentes selon le type d'IPM (adhésion).....	15
Tableau 5: entreprises adhérentes selon le type d'IPM et par région.....	15
Tableau 6: nombre de travailleurs couverts par type d'IPM.....	17
Tableau 7: nombre de travailleurs couverts par type d'IPM et par régions :.....	18
Tableau 8 : nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM	20
Tableau 9: nombre d'enfants pris en charge par type d'IPM.....	21
Tableau 10: Le total bénéficiaires par type d'IPM.....	22
Tableau 11: total bénéficiaires couverts par type d'IPM et par régions	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 12 : répartition des ressources des IPM selon l'objet.....	24
Tableau 13: répartition des dépenses des IPM selon l'objet	25
Tableau 14 : répartition des dépenses de soins des IPM par spécialité.....	26

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : le fichier des IPM enregistrées dans l'ARDAMO, base 2022

Annexe n°2 : les différents modules de l'application ayant permis la collecte des données (questionnaire informatisé)

Annexe 3 : le tableau de synthèse des données remontées

INTRODUCTION

La branche de l'Assurance Maladie obligatoire des travailleurs, gérée par les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) et dont la coordination est assurée par l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO) s'améliore d'année en année sur le plan de la gestion technique et financière mais également en termes de visibilité des résultats produits.

La production du rapport sur la situation de l'Assurance Maladie obligatoire, une initiative de l'ICAMO se voulant annuelle, en est une parfaite illustration.

L'élaboration de ce rapport est basée sur les données statistiques remontées par les IPM grâce à l'Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire (ARDAMO), un outil web mis à la disposition des IPM et leur permettant de saisir leurs données statistiques en termes d'identification, de localisation, de couverture, de finances et de prestations.

De manière spécifique, il s'agit dans le présent rapport, de déterminer au titre de l'année 2022 :

- le nombre d'**IPM** existantes et fonctionnelles au Sénégal par type et par région ;
- le nombre d'**entreprises** adhérentes à ces IPM ;
- le taux de **couverture** de ces IPM en termes de travailleurs couverts, de conjoints et d'enfants pris en charge ainsi que le total des bénéficiaires de la branche;
- la répartition des différentes catégories de bénéficiaires suivant l'âge et le sexe ;
- la répartition des IPM suivant leur effectif-participant et leur nombre d'entreprises adhérentes ;
- l'état des **finances** de ces IPM, notamment, leurs recettes et leurs dépenses ainsi que la situation de leur dette;
- les **prestations** effectivement prises en charge par ces IPM à travers la répartition de leurs dépenses de soins par spécialité ou par acte.

Les données centralisées à travers l'ARDAMO et analysées suivant les indicateurs précités revêtent un caractère assez particulier en ce sens qu'elles permettent à l'ICAMO de mettre à la disposition de la tutelle technique toutes les informations utiles au suivi de cette branche de la Sécurité sociale et à l'appréciation de l'impact de la réforme de l'Assurance Maladie obligatoire.

Elles permettent également de répondre aux exigences statistiques requises au niveau national, notamment, dans les domaines de la protection sociale, de la couverture sanitaire universelle et des comptes de la santé.

Enfin, l'outil informatique utilisé pour la collecte des données, permet aux IPM, à l'ICAMO et à la tutelle technique, d'assurer une transition progressive vers l'entrepôt des données du Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO).

À ce titre, il est heureux de noter la signature du **décret n°2023-2335 du 7 décembre 2023 instituant** l'entrepôt des données inter-régimes de l'assurance maladie universelle et constituant ainsi une base juridique pour l'entrepôt des données de l'assurance maladie obligatoire des travailleurs.

La photographie des données remontées au titre de l'année 2022, comme mentionné dans le résumé exécutif, démontre la **reprise de la tendance positive et croissante** notée depuis 2019, après la chute des indicateurs de 2020 causée par les conséquences de la COVID19 sur les IPM.

METHODOLOGIE

Ce rapport statistique est principalement le produit d'une démarche informatique. Il a été réalisé grâce à une plateforme dénommée : **Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire « ARDAMO »**.

Cet outil informatique, l'ARDAMO, comporte **trois modules** dédiés, suivant le cycle de la remontée des données, à la **Tutelle** technique, aux **IPM** et à l'**ICAMO**. Il permet :

- aux services compétents du **Ministère** en charge du Travail d'enregistrer toutes les IPM agréées et d'effectuer des mises à jour relatives aux modifications intervenues dans la vie de ces Institutions. Il devrait également permettre à ces services de renseigner les statistiques du travail relatives aux entreprises et travailleurs recensés par la DASMO ;
- à l'**ICAMO** d'immatriculer automatiquement ces IPM agréées et de leur attribuer un code d'accès à l'application ;
- aux **IPM** enregistrées et immatriculées, d'alimenter périodiquement la base de données de l'ICAMO avec leurs informations techniques et financières ;
- à l'**ICAMO** de centraliser ces données, de les traiter, d'en extraire les indicateurs de l'AMO et de les mettre à la disposition des décideurs et partenaires pour aider à la prise de décision.

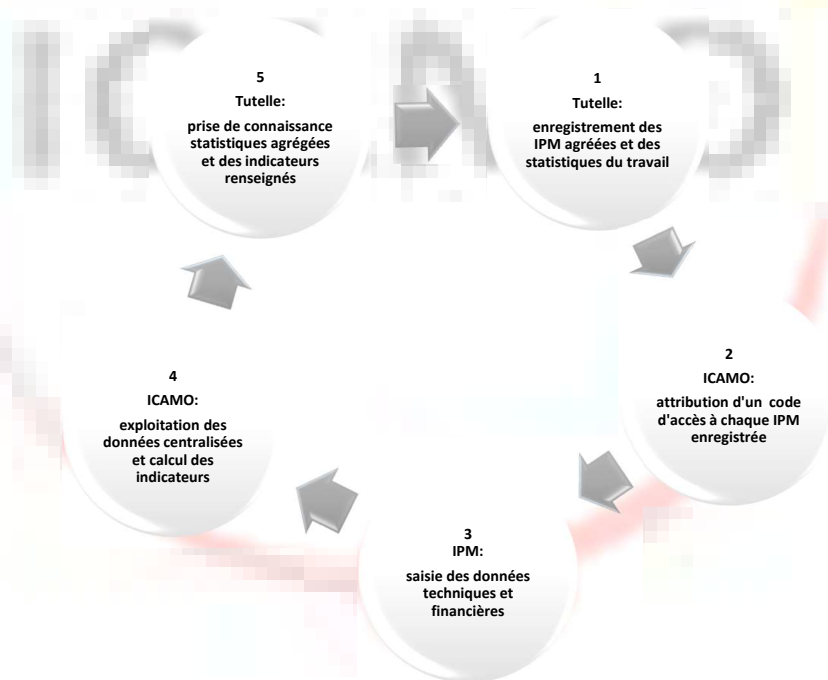


Figure 1 : circuit d'intervention de l'ARDAMO

Une correspondance officielle de l'ICAMO lançant le démarrage de la remontée des données au titre de l'année 2022 a été adressée à toutes les IPM en janvier 2023.

A la suite de ce lancement, les IPM ont démarré la remontée des informations requises.

Ces dernières portent notamment sur :

- leur nature et leur localisation ;

- le nombre et la liste des entreprises et établissements adhérents ;
- le nombre de travailleurs couverts ;
- le nombre de conjoints pris en charge ;
- le nombre d'enfants de moins de 5 ans pris en charge par sexe et par âge ;
- le nombre d'enfants de 5 à 21 ans pris en charge par sexe et par âge ;
- le montant total des ressources de l'IPM ;
- le montant des cotisations encaissées (employeur/travailleurs) ;
- le montant des remboursements de frais encaissés ;
- le montant total des dépenses de l'IPM ;
- le montant des charges techniques assurées (dépenses de soins par spécialité ou acte) ;
- le montant des charges du personnel ;
- le montant des charges sociales ;
- le montant des charges fiscales ;

Ainsi, la production du présent rapport a été possible grâce aux étapes suivantes :

- de janvier à novembre 2023 : enregistrement des données statistiques par les IPM
- le 1^{er} décembre 2023: clôture officielle de l'enregistrement des données ;
- du 2 au 7 décembre 2023 : journées d'exploitation, d'analyse des données et d'élaboration du rapport statistique 2022 ;
- le 14 décembre 2023 : atelier d'examen et de validation du rapport statistique par le comité de suivi ;
- le 15 décembre 2023 : soumission du rapport statistique au CA pour adoption avant vulgarisation .

Le présent rapport comprend trois principales parties :

- l'introduction précisant le contexte et les objectifs de la remontée des données ;
- la méthodologie décrivant l'outil utilisé ainsi que le processus de la remontée des informations ;
- l'analyse des résultats suivant les différents indicateurs prévus (identification / adhésion / localisation / couverture / finances / prestations).

CHAPITRE I. ANALYSE DES RESULTATS

Les données statistiques remontées par les IPM à travers l'ARDAMO au titre de l'année 2022 affichent les résultats suivants analysés sous trois angles :

1. le constat ;
2. l'évolution positive ou négative par rapport à la dernière remontée de 2021 ;
3. les éventuelles raisons de l'évolution.

1.1. IPM : Type – Localisation – Adhésion

Selon les dispositions des articles 3 et 4 du décret n°2012-832 du 7 août 2012, les travailleurs peuvent être affiliés, au titre de leur couverture maladie obligatoire, à deux types d'IPM. Il s'agit des IPM d'entreprise et des IPM interentreprises.

Sous ce rapport, les données remontées au titre de l'année 2022 permettent de répartir les IPM existantes par nature et par région.

1.1.1. Les IPM existantes

Conformément aux données transmises par la tutelle en termes de création d'IPM, **164** IPM fonctionnelles ont été enregistrées dans l'ARDAMO au titre de l'année 2022. Il s'agit de **83** IPM d'entreprise et **81** IPM interentreprises.

Tableau 1 : évolution du nombre d'IPM par nature entre 2021 et 2022

Nature	Nombre d'IPM au 31 décembre 2021	Nombre d'IPM au 31 décembre 2022	Evolution relative	Taux d'évolution
Entreprises	82	83	1	1,21%
Interentreprises	69	81	12	17,39%
Total	151	164	13	8,60%

Ces chiffres révèlent une évolution de :

- **13** nouvelles IPM fonctionnelles (8,60%) par rapport aux 151 IPM dénombrées lors de la remontée des données de 2021 ;
- **1** nouvelle IPM d'entreprise (1,21%) par rapport aux 82 IPM d'entreprise dénombrées lors de la remontée des données de 2021, **12** nouvelles IPM interentreprises par rapport aux 81 IPM interentreprises dénombrées en 2021.

Il est important de rappeler qu'au-delà de la création de nouvelles IPM, le nombre d'entreprises qui ont adhéré aux IPM existantes en vue d'affilier leurs travailleurs importe plus et constitue un indicateur déterminant pour l'appréciation de l'évolution du taux de couverture de la branche.

Tableau 2 : nombre d'IPM existantes par type et par région

Région	IPM d'entreprise		IPM interentreprises		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	73	44,51%	64	39,02%	137	83,53%
Thiès	1	1,20%	7	8,64%	8	4,87%
Saint Louis	4	4,81%	3	3,70%	7	4,26%
Kaolack	2	2,40%	2	2,46%	4	2,43%
Diourbel	1	1,2%	0	0,00%	1	0,60%
Kolda	1	1,2%	1	1,23%	2	1,21%
Ziguinchor	0	0,00%	1	1,23%	1	0,60%
Louga	0	0,00%	1	1,59%	1	0,75%
Matam	0	0,00%	1	1,59%	1	0,75%
Kédougou	1	1,41%	0	0,00%	1	0,75%
Tambacounda	0	0,00%	1	1,59%	1	0,75%
Total	83	100,00%	81	100%	164	100%

Les 13 nouvelles IPM recensées au titre de l'année 2022 ont leur siège à Dakar ce qui attribue à cette région un total de **137** IPM soit une évolution de **10,48%** par rapport aux 124 IPM enregistrées lors de la remontée de 2021.

Aucune information officielle relative à la suspension ou à la dissolution d'une IPM existante n'ayant été remontée, les autres régions ont maintenu leurs IPM recensées lors de la remontée de 2021 :

- **Thiès** : 8 IPM ;
- **Saint-Louis** : 7 IPM ;
- **Kaolack** : 4 IPM ;
- **Kolda** : 2 IPM ;
- **Ziguinchor** : 1 IPM ;
- **Louga** : 1 IPM ;
- **Diourbel** : 1 IPM ;
- **Matam** : 1 IPM ;
- **Tambacounda** : 1 IPM.

Comme pour les précédentes enquêtes, la région de Dakar, du fait de la forte concentration des entreprises, polarise, de loin, le plus grand nombre d'IPM (83,53%).

Après cette région, le même ordre est noté au niveau des autres régions en termes de concentration d'IPM :

Thiès : 8 IPM (4,87%) ;

Saint Louis : 7 IPM (4,26%) ;

Kaolack : 4 IPM (2,43%) ;

Kolda : 2 IPM (1,21%).

Diourbel, Ziguinchor, Louga, Matam, Kédougou, et Tambacounda enregistrent chacune 1 IPM.

1.1.2. : les entreprises et établissements adhérents

Les **164** IPM recensées au titre de l'année 2022 polarisent **3982** entreprises et établissements adhérents.

Ces entreprises et établissements adhérents sont répartis suivant le type d'IPM comme suit :

291 entreprises et établissements adhérents aux 83 IPM d'entreprise et **3691** aux 81 IPM interentreprises.

Ces chiffres révèlent une évolution de **1247** nouvelles entreprises ou nouveaux établissements adhérents (45,59%) par rapport aux **2735** dénombrés lors de la remontée de 2021

Tableau 3 : entreprises adhérentes selon le type d'IPM (adhésion)

Nature IPM	Nombre IPM	Nombre d'entreprises et établissements adhérents	Pourcentage
Entreprise	83	291	7,30%
Interentreprises	81	3691	92,69%
Total	164	3982	100%

Cette évolution est sans doute le fruit des premiers résultats du programme de lutte contre l'évasion sociale dans le domaine de l'AMO démarré en mi 2022.

En effet, on passe d'une évolution relative de **348 nouvelles entreprises adhérentes** entre 2020 et 2021 à une évolution de **1247 nouvelles entreprises** entre 2021 et 2022.

Ce bond qualitatif du taux de couverture de l'AMO est dû aux efforts accomplis par les différents acteurs en termes d'information, de sensibilisation et de contrôle, notamment les Inspecteurs du Travail.

Tableau 4: entreprises adhérentes aux IPM en 2022 selon le type d'IPM et par région

Région	IPM d'entreprise			IPM interentreprises			Total		
	Nombre d'IPM	Nombre d'entreprises et établissements	%	Nombre d'IPM	Nombre d'entreprises	%	Total IPM	Total entreprises	%
Dakar	73	264	6,63%	64	2228	55,95%	137	2492	62,58%
Thiès	1	1	0,02%	7	329	8,26%	8	330	8,28%
Saint Louis	4	6	0,15%	3	63	1,58%	7	69	1,73%
Kaolack	2	2	0,05%	2	196	4,92%	4	198	4,97%
Diourbel	1	1	0,02%	0	0	0,00%	1	1	0,02%

Kolda	1	1	0,02%	1	25	0,62%	2	25	0,62%
Ziguinchor	0	0	0,00%	1	817	20,51%	1	817	20,51%
Louga	0	0	0,00%	1	41	1,02%	1	41	1,01%
Kedougou	1	1	0,02%	0	0	0%	1	1	0,02%
Matam	0	0	0,00%	1	7	0,17%	1	7	0,17%
Tambacounda	0	0	0,00%	1	-	0,00%	1	-	0,00%
Total	83	2087	6,91%	63	1742	92,41%	134	2 583	100%

Dans le cadre de la feuille de route du programme de lutte contre l'évasion sociale, un objectif national de 500 nouvelles entreprises adhérentes et de 10000 nouveaux travailleurs couverts par an a été fixé.

L'évolution de 1247 nouvelles entreprises adhérentes dépasse ainsi l'objectif fixé.

Cependant, cette évolution positive ne doit pas occulter la nécessité de rappeler le caractère obligatoire de l'affiliation des travailleurs au niveau des IPM.

Au fait, au regard du gap de **3824** entreprises non encore adhérentes aux IPM recensées lors de l'étude de ciblage de **2022**, cette évolution demeure moyennement satisfaisante.

En dehors de la région de Dakar qui affiche le plus grand taux d'adhésion (62,58%), conséquence de la polarisation du plus grand nombre d'IPM, Ziguinchor enregistre le plus grand nombre d'entreprises adhérentes avec un taux d'adhésion de 20,51%. Elle est suivie par Thiès (8,28%) et Kaolack (4,97%).

Les IPM qui enregistrent le plus grand nombre d'entreprises adhérentes sont les suivantes :

IPM IE ZIGUINCHOR : **817** entreprises et établissements adhérents ;

IPM BOUBAKH : **195** entreprises et établissements adhérents ;

IPM MUTUELLE HOTELIERE : **163** entreprises et établissements adhérents ;

IPM PROFESSIONS LIBERALES : **157** entreprises et établissements adhérents ;

IPM RIDWAN : **146** entreprises et établissements adhérents.

1.2. IPM : Couverture

Sur les 164 IPM recensées au titre de l'année 2022, 155 ont été ciblées pour la remontée des données de ladite année. Parmi ces dernières, 102 ont effectivement transmis leurs données, soit un taux de remonté de 65,08%.

Ainsi, en dehors des indicateurs relatifs aux entreprises adhérentes et à la localisation des IPM, l'analyse du présent rapport portera sur les données remontées par les 102 IPM qui ont répondu à la requête de l'ICAMO.

1.2.1. Les travailleurs couverts

Les **102 IPM** qui ont remonté leurs données au titre de l'année 2022 couvrent au total **149 569 travailleurs**.

Ce chiffre révèle une évolution de **26699** nouveaux travailleurs couverts (**21,7%**) par rapport aux **122 870** travailleurs recensés lors de la remontée de 2021.

Parmi ces travailleurs, les **83 IPM** d'entreprise ayant remonté en couvrent **45383 (30,34%)** et les **81 IPM** interentreprises ayant remonté **104186 (69,65%)**.

Tableau 5: nombre de travailleurs couverts par type d'IPM en 2022

Nature	Nombre d'IPM ayant remonté	Nombre de travailleurs couverts	Pourcentage
Entreprises	49	45383	30,34%
Interentreprises	53	104186	69,65%
Total	102	149569	100%

Parmi les **149569** travailleurs couverts en 2022, on dénombre **116737** hommes (78,04%) et **32823** femmes (21,95%).

Tableau 6: nombre de travailleurs couverts par sexe

Nature	total travailleurs couverts	pourcentage
Hommes	116737	78,04%
femmes	32832	21,95%
Total	149569	100%

Ce constat pourrait traduire la prédominance des hommes dans le marché du Travail voire dans le domaine des emplois dits formels. Il pourrait également justifier la nécessité d'une démarche inclusive pour promouvoir l'accès des femmes à l'emploi.

Dakar avec **118 547** travailleurs en 2022 contre **100 754** travailleurs recensés en 2018 soit une hausse de **17 793** travailleurs .

Thiès avec **14 509** travailleurs soit une hausse de **6 914** travailleurs par rapport aux **7 595** travailleurs recensés en 2018 ;

Saint-Louis avec **10 839** travailleurs soit une hausse de **307** travailleurs par rapport aux **10 532** travailleurs recensés en 2018 ;

Kaolack avec **1 304** travailleurs soit une évolution de **52** nouveaux travailleurs par rapport aux **1252** travailleurs recensés en 2018 ;

Ziguinchor avec **3006** travailleurs soit une évolution de **1003** travailleurs par rapport aux **2003** travailleurs recensés en de 2018 ;

Kolda avec **465** travailleurs soit une évolution de **207** nouveaux travailleurs par rapport aux **258** travailleurs recensés en 2018 ;

Louga avec **414** travailleurs soit une évolution de **128** nouveaux travailleurs par rapport aux **286** travailleurs recensés en 2018 ;

Diourbel avec **449** travailleurs soit une hausse de **210** travailleurs par rapport aux **204** travailleurs recensés en 2018 ;

Matam enregistre **36** travailleurs.

NB : L'IPM SABADOLA de Kédougou et TAWFEEX de Tambacounda n'ayant pas remonté leurs données au titre de l'année 2022, les travailleurs couverts sont répartis suivant leurs IPM d'affiliation, dans les 9 Régions suivantes :

Tableau 7: nombre de travailleurs couverts par type d'IPM et par région :

Région	IPM d'entreprise			IPM interentreprises			Total		
	Nombre d'IPM	nombre de travailleurs	%	Nombre d'IPM	nombre de travailleurs	%	Total IPM	total travailleurs	%
Dakar	39	27221	18,19%	36	91326	61,05%	75	118547	79,25%
Thiès	1	6603	4,41%	7	7906	5,28%	8	14509	9,70%
Saint Louis	4	10142	6,78%	3	697	0,46%	7	10839	7,24%
Kaolack	2	838	0,56%	2	466	0,31%	4	1304	0,87%
Diourbel	1	449	0,30%	0	-	00%	1	449	0,30%
Kolda	1	84	0,05%	1	381	0,25%	2	465	0,31%
Ziguinchor	0	-	00%	1	3006	2,00%	1	3006	2,00%
Louga	0	-	00%	1	414	0,27%	1	414	0,27%
Matam	0	-	00%	1	36	0,02%	1	36	0,02%
Total	49	45337	30,29%	53	104232	69,64%	102	149569	100%

Tableau 8 : répartition des IPM par tranche d'effectif-participants en 2022

Tranches d'effectif-participants	Nombre d'IPM	Pourcentage
effectif inférieur à 300 travailleurs	32	31,37%
entre 300 et 500 travailleurs	19	18,62%
entre 500 et 1000 travailleurs	15	14,70%
entre 1000 et 5000 travailleurs	30	29,41%
entre 5000 et 10 000 travailleurs	4	3,92%
entre 10000 et 50000 travailleurs	2	1,96%
TOTAL	102	100%

Les travailleurs constituent la principale source de financement d'une IPM, une analyse de la taille des IPM suivant le nombre de travailleurs couverts pourrait nous donner une idée de la viabilité et de la soutenabilité financière des dépenses de ces Institutions.

Ainsi, les IPM ayant remonté leurs données peuvent être réparties selon les tailles suivantes :

- 32 IPM ont un effectif inférieur à 300 travailleurs ;
- 19 IPM ont un effectif compris entre 300 et 500 travailleurs ;
- 15 IPM ont un effectif compris entre 500 et 1000 travailleurs ;
- 30 IPM ont un effectif compris entre 1000 et 5000 travailleurs ;
- 4 IPM ont un effectif compris entre 5000 et 10 000 travailleurs ;
- 2 IPM ont un effectif compris entre 10 000 et 50 000 travailleurs.

Suivant l'effectif minimum requis pour la création d'une IPM qui est de 300 travailleurs, cette répartition révèle 32 IPM dont l'effectif est inférieur à ce seuil et 70 IPM dont l'effectif est supérieur à 300 travailleurs.

Sachant que la solvabilité et la pérennité d'une IPM est tributaire de sa masse de cotisants, une attention particulière devrait être portée sur ces 32 IPM qui présentent un risque d'insolvabilité.

la tutelle technique et l'ICAMO devrait assurer un meilleur suivi de l'évolution de ces IPM afin de prendre les décisions idoines lorsque leur effectif actuel ne leur permet plus de faire face aux dépenses de soins. Ils devraient également renforcer la promotion des IPM d'envergure pour un meilleur équilibre financier de ces Institutions.

On remarque par ailleurs 36 IPM dont l'effectif participant est supérieur à 1000 travailleurs ce qui pourrait traduire une éventuelle solvabilité de 35,29% d'IPM.

1.2.2. Les conjoints pris en charge

Les **149 569** travailleurs recensés en 2022 prennent en charge **142 792 conjoints** soit une évolution de **21 113 nouveaux conjoints (17,35%)** par rapport aux **121 679** conjoints identifiés en 2021.

42 293 conjoints (**29,61%**) sont pris en charge par les 49 IPM d'entreprise et **100 499 (70,38%)** par les 53 IPM interentreprises.

Tableau 9 : nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Nombre de conjoints pris en charge	Pourcentage
Entreprises	49	42 293	29,62%
Interentreprises	53	100 499	70,38%
Total	102	142 792	100%

Les conjoints pris en charge sont majoritairement des épouses **109 323 (89,84%)**, les époux représentant 10,15% soit **12 356** hommes.

Tableau 10 : répartition des conjoints par sexe

Sexe	total conjoints pris en charge	pourcentage
Epoux	33 469	23,43%
Epouses	109 323	76,57%
Total	142 792	100%

Ces chiffres reflètent l'analyse faite au niveau des travailleurs où l'on a constaté un plus grand nombre d'hommes.

1.2.3. les enfants pris en charge

En plus des conjoints, **242 690** enfants sont pris en charge en 2022 soit une évolution de **44 798 nouveaux enfants (22,63%)** par rapport aux **197 892** enfants identifiés lors de la remontée de 2021.

Ces enfants sont répartis entre les 49 IPM d'entreprise couvrant **91 567** enfants (**37,73%**) et les 53 IPM interentreprises prenant en charge **151 123** enfants (**62,26%**).

Tableau 11: nombre d'enfants pris en charge par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Nombre d'enfants pris en charge	Pourcentage
Entreprises	49	91567	37,73%
Interentreprises	53	151123	62,26%
Total	102	242690	100%

Les enfants âgés de 5 à 21 ans sont majoritaires **128 793** enfants (53%) par rapport aux enfants de 0 à 5 ans, **113 897** enfants (47%).

Tableau 12: nombre d'enfants pris en charge par tranche d'âge

tranches d'âge	Nombre d'enfants pris en charge	Pourcentage
0 à 5 ans	128793	53%
5 à 21 ans	113897	47%
Total	242 690	100%

Avec 128 793 enfants âgés entre 0 et 5 ans pris en charge, on peut aussi affirmer que les Institutions de prévoyance Maladie contribuent à la prise en charge des enfants âgés de 0 à 5 ans, à côté de l'initiative de la gratuité des soins dédiée à cette tranche d'âge.

En prenant en charge ces 128 783 enfants âgés de moins de 5 ans, les IPM permettent ainsi de baliser le chemin afin de consacrer cette initiative de gratuité aux cibles vulnérables.

Suivant le sexe, on dénombre :

56 511 filles âgées de moins de 5 ans ;

57 386 Garçons âgés de 0 à 5 ans ;

70 050 filles âgées de 5 à 21 ans ;

58 743 Garçons âgés de 5 à 21 ans.

Tableau 13: nombre d'enfants pris en charge par tranche d'âge et par sexe

Sexe et tranche d'âge	Nombre d'enfants pris en charge	Pourcentage
Filles de 0 à 5 ans	56 511	23,28%
Garçons de 0 à 5 ans	57 386	23,64%
Fille de 5 à 21 ans	70 050	28,86%

Garçons de 5 à 21 ans	58 743	24,20%
Total	242 690	100%

1.2.4. le total des bénéficiaires

Au titre de l'année 2022, le nombre total de personnes couvertes par la branche de l'Assurance Maladie obligatoire s'élève à **535 051** bénéficiaires. Cette population sociale de l'AMO est composée de **149 569** participants, **142 792** conjoints et **242 690** enfants.

Ce chiffre révèle une évolution de **92 610** nouveaux bénéficiaires (**20,9%**) par rapport aux **442 441** bénéficiaires recensés en 2021.

Parmi cette population sociale, **244 239** bénéficiaires (**50,23%**) sont couverts par les IPM d'entreprise et **242 050** (**49,77%**) par les IPM interentreprises.

Le rapport entre le nombre total d'ayants droit et le nombre de participants couverts par les IPM révèle une moyenne de 3 ayants droit par participants.

Celui entre le nombre total de bénéficiaires et le nombre de participants montre une moyenne 4 personnes par famille.

Tableau 14: total bénéficiaires par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Total bénéficiaires	Pourcentage
Entreprises	49	179 243	33,5%
Interentreprises	53	355 808	66,5%
Total	134	535 051	100%

Même si l'écart n'est pas très important, on constate que les bénéficiaires de l'AMO sont majoritairement des femmes 50,22% soit 268 716, les hommes représentant 266 335 (49,78%).

Tableau 15: total bénéficiaires par sexe

sexe	Total bénéficiaires	Pourcentage
hommes	266 335	49,78%
femmes	268 716	50,22%
Total	535 051	100%

Au titre du recensement de l'année 2022, les plus grandes IPM du Sénégal en termes de bénéficiaires sont les suivantes :

1. IPM MIMRAN : 57 936 bénéficiaires
2. IPM TRANSVIE : 53 109 bénéficiaires
3. IPM MUTUELLE HOTELIERE : 29 884 bénéficiaires
4. IPM TERANGA : 14 365 bénéficiaires
5. IPM SENTENAC : 13 097 bénéficiaires
6. IPM SAGAM : 12 425 bénéficiaires
7. IPM SENELEC : 11 225 bénéficiaires
8. IPM ODEC DAKAR : 10 265 bénéficiaires
9. IPM IEZ : 9 141 bénéficiaires
10. IPM PETITE COTE : 8 331 bénéficiaires

Dans le cadre du présent rapport, la répartition des bénéficiaires par région a toujours été effectuée suivant le siège de leur IPM d'appartenance.

Ce mode de calcul a été jugé impertinent car ne reflétant pas la réalité de la répartition géographique des bénéficiaires.

Le Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO), dans le cadre de la composante « amélioration des données de l'AMO » permettra, à travers les données individuelles, de suivre le lieu d'établissement des travailleurs et de pouvoir affiner la répartition géographique de la population couverte.

1.3. FINANCES

1.3.1. le montant des ressources encaissés selon l'objet

Au titre de l'année 2022, un montant total de **27 348 240 907 F CFA** a été encaissé par les 102 IPM ayant remonté leurs données.

Ce montant révèle une évolution de **5 391 561 961 F CFA (24,5%)** par rapport aux **21 956 678 946 F CFA** encaissés par les IPM en 2021.

Sur le montant total des ressources, les cotisations et les remboursements de frais représentent **24 948 104 475 F CFA (91,22%)**.

Le montant de **27 348 240 907 F CFA** encaissé par les IPM au titre de l'année 2022 est réparti comme suit :

- les cotisations des employeurs et des travailleurs (**18 917 616 834 F CFA**) (69,17% du total ressources).
- les remboursements de frais **6 030 487 641 F CFA** représentant 22,05% des ressources
- les produits issus du placement des fonds **1 648 266 400 F CFA** soit 6,02% des ressources
- les subventions, dons et legs **16 300 000 F CFA** soit 0,05% des ressources.

Tableau 16 : répartition des ressources des IPM selon l'objet

Nature des ressources	Montants encaissés en 2022	Pourcentage
Cotisations	18 917 616 834	69,17%
Remboursements de frais	6 030 487 641	22,05%
Produits issus du placement des fonds et réserves	1 648 266 400	6,02%
Subventions, dons et legs	16 300 000	0,05%
Autres ressources	735 570 032	2,68%
Total ressources	27 348 240 907	100%

Cette répartition des ressources par nature laisse apparaître la prédominance de la ressource principale des IPM constituée par les cotisations et les remboursements de frais.

Ce constat justifie la nécessité pour les IPM et l'ICAMO de renforcer le mécanisme de recouvrement des sommes dues par les entreprises conformément aux prérogatives conférées aux Institutions de prévoyance sociale.

Il pourrait également conforter l'idée de la promotion des IPM interentreprises ou d'envergure nationale qui offrent plus de garanties et de perspectives en termes de solvabilité, de solidarité, de pérennité et de résilience.

1.3.2. Répartition des dépenses par nature

Les 102 IPM ayant remonté leurs données au titre de l'année 2022 ont dépensé un montant total de **24 858 695 418 F CFA**, soit une évolution de **6 262 733 124 F CFA (33,67%)** par rapport aux **18 595 962 294 F CFA** dépensés en 2021.

Sur ce montant total de la dépense des IPM au titre de l'année 2022, les charges techniques représentent **20 767 494 487**. Il est réparti ainsi qu'il suit :

Tableau 17: répartition des dépenses des IPM selon l'objet

Nature des dépenses	Montants décaissés en 2022	Pourcentage	Ratios CIPRES
Dépenses de soins	20 767 494 487	83,54%	
Salaires	1 743 226 236	7,01%	
Dépenses de fonctionnement	1 974 075 464	7,94%	Ratio des charges de fonctionnement par rapport aux dépenses totales Moins de 15%
Charges sociales	183 553 942	0,73%	
Charges fiscales	190 345 289	0,76%	
Total	24 858 695 418	100,00%	

Cette répartition qui affiche une prédominance des charges techniques (83,54%) démontre la destination principale des ressources de l'IPM, à savoir les dépenses de soins.

Les taux représentant les différentes catégories de dépense sur la dépense totale pourraient révéler, dans l'ensemble, une éventuelle gestion saine de ces Institution comparé aux ratios de gestion de la CIPRES (sous réserve d'une étude actuarielle confirmant le respect de ces ratios au niveau individuel de chaque IPM).

Au titre des dépenses de soins, une hausse de **4 180 203 215 F CFA (25,20%)** est notée par rapport aux **16 587 291 272 F CFA** relevés en 2021. Elle pourrait s'expliquer notamment par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AMO (92 610 nouveaux bénéficiaires).

3.4. PRESTATIONS

3.4.1 : les dépenses de soins par spécialité

Le montant total de **20 767 494 487 F CFA** représentant les dépenses de soins au titre de l'année 2022 est réparti suivant les spécialités ci-après :

Tableau 18 : répartition des dépenses de soins des IPM par spécialité

Spécialité	Montant total dépensé par les IPM	Pourcentage
Médecine générale	1 025 849 338 F.CFA	4,12%
Odontologie	24 160 629 F.CFA	9,71%
Dermatologie	70 933 137 F.CFA	0,28%
Gastro-entérologie	111 523 155 F.CFA	0,44%
Gynécologie	457 045 022 F.CFA	1,83%
Neurologie	57 270 079 F.CFA	0,23%
ORL	81 522 871 F.CFA	0,32%
Ophtalmologie	293 182 725 F.CFA	1,17%
Pédiatrie	275 146 571 F.CFA	1,10%
Pneumologie	28 448 972 F.CFA	0,11%
Urologie	60 345 667 F.CFA	0,24%
Rhumatologie	27 123 364 F.CFA	0,10%

Psychiatrie	11 442 351 F.CFA	0,04%
Radiologie	1 303 168 355 F.CFA	5,24%
Radiothérapie	9 996 990 F.CFA	0,04%
Diabétologie	2 613 991 F.CFA	0,01%
Cardiologie	214 160 066 F.CFA	0,86%
Frais pharmaceutique	8 159 070 939 F.CFA	32,82%
Hospitalisation	3 403 293 773 F.CFA	13,69%
Biologie	2 009 417 186 F.CFA	8,08%
Optique	1 424 013 929 F.CFA	5,72%
Dentiste	1 260 219 170 F.CFA	5,06%
Orthopedie	54 393 767 F.CFA	0,21%
Nephrologie	2 876 346 F.CFA	0,01%
Chirurgie	141 719 269 F.CFA	0,57%
Autres dépenses de spécialité	258 556 825 F.CFA	1,04%
Total dépenses techniques	20 767 494 487 F.CFA	100%

Le rapport entre le montant total des dépenses techniques et le nombre total de bénéficiaires nous montre une consommation moyenne de 38 814 f CFA par bénéficiaire.

Figure 20 : répartition des dépenses techniques par spécialité

Comme pour les enquêtes précédentes, on note cinq principales spécialités au niveau desquelles les IPM dépensent plus. Il s'agit :

- des frais pharmaceutiques : **8 159 070 939 F CFA (32,82%)**
- des frais d'hospitalisation : **3 403 293 773 F.CFA (13,69%)**
- des frais d'analyses médicales : **2 009 417 186 F.CFA (8,08%)**
- des frais d'optique médicale : **1 424 013 929 F.CFA (5,72%)**
- des frais dentaires : **1 260 219 170 F.CFA (5,06%)**

Ce constat devrait justifier la poursuite des efforts de l'ICAMO en matière de conventionnement avec les prestataires de services de santé, notamment les chirurgiens-dentistes privés et les opticiens privés avec qui l'ICAMO n'a pas encore signé de protocole d'accord.

CONCLUSION, DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

Collaboration des IPM :

l'ICAMO lance, dès le mois de janvier de chaque année, l'appel à la remontée des données statistiques pour l'exercice ciblé qui est défini à l'année N-1. Malgré cette saisine faite en début d'année, l'ICAMO a toujours du mal à collecter les données statistiques de certaines IPM. Cette situation s'explique notamment par la non maîtrise des enjeux et de l'utilité des statistiques collectées. Au-delà de ces motifs, l'ICAMO remarque que certaines IPM font preuve de mauvaise volonté et sont toujours réticentes à l'idée de transmettre leurs données statistiques. C'est ce qui explique la sortie du rapport au mois de décembre de chaque année bien que ne portant pas sur les données de l'exercice en cours.

Pour combler cette lacune, compte tenu de la signature du **décret n°2023-2335** du 7 décembre 2023 instituant l'entrepôt des données inter-régimes de l'assurance maladie universelle, le Ministre en charge du Travail devrait signer un arrêté rendant obligatoire la remontée des données individuelles des IPM vers l'entrepôt de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) des travailleurs.

nature – localisation

- renforcer le contrôle de la fonctionnalité des IPM agréées ;
- assurer le suivi des IPM dont l'effectif des participants devient inférieur au seuil requis ;
- veiller au respect des règles et procédures de la dissolution des IPM et faire remonter les informations y afférentes au niveau du Ministère chargé de la délivrance des agréments ;

Adhésion

Certaines IPM se plaignent des entreprises qui viennent adhérer au seul motif d'obtenir une attestation de régularisation en vue de soumissionner aux marchés publics. Dès l'obtention ou non du marché, ces entreprises deviennent introuvables.

Pour corriger cette situation, il faudra réfléchir sur un mécanisme de suivi de l'adhésion qui permettra aux IPM de remonter les informations sur les entreprises précitées et à l'ICAMO de suivre et de contrôler ces dernières

Parallèlement, beaucoup d'entreprises souhaitant respecter l'obligation d'affilier leurs travailleurs à des IPM se plaignent des conditions d'adhésion souvent trop onéreuses.

A cet effet, le Ministère en charge du Travail, à l'image des paramètres techniques encadrés par voie réglementaire, devrait prendre une décision encadrant les taux d'adhésion aux IPM.

Couverture

- mettre à jour les référentiels sur les statistiques du travail en vue d'un meilleur calcul du taux de couverture de l'AMO.
- poursuivre la mise en œuvre du programme de lutte contre l'évasion sociale impliquant toutes les parties prenantes (corps de contrôle, patronat, organisations syndicales de travailleurs...)
- mettre en œuvre un mécanisme de ciblage des entreprises non adhérentes aux IPM.

Finances

- promouvoir la politique du médicament générique en vue d'une meilleure maîtrise des coûts ;
- promouvoir le respect des ratios de gestion des organismes de prévoyance sociale ;
- poursuivre le processus de négociation de tarifs préférentiels applicables aux IPM en vue d'une meilleure maîtrise des coûts.

Prestations

- soutenir la dynamique de la répartition systématique des charges techniques des IPM suivant les catégories de prestations offertes.

**APPLICATION POUR LA REMONTEE DES DONNEES DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (ARDAMO)
TABLEAU DE SYNTHESE DES DONNEES STATISTIQUES REMONTEES PAR LES IPM PAR ANNEE**

Taux de remontée **2019** : 110 IPM sur 134 recensées : **82,09 %**
Taux de remontée de **2020** : 137 IPM sur 143 recensées : **95,80 %**
Taux de remontée de **2021** : 138 IPM sur 151 recensées : **91,39%**
Taux de remontée 2022 : 102 IPM sur 155 recensées : 65,8%

DOMAINE	INDICATEURS	DONNEES 2014 (source : rapport enquête ENIPM 2015)	DONNEES 2018 (source : rapport remontée ARDAMO décembre 2020)	DONNEES 2019 (source : rapport remontée ARDAMO décembre 2021)	DONNEES 2020 (source : rapport remontée ARDAMO décembre 2022)	DONNEES 2021 (source : rapport remontée ARDAMO décembre 2022)	DONNEES 2022 (source : rapport remontée ARDAMO décembre 2023)
IDENTIFICATION ET LOCALISATION	nombre total d'IPM recensées	117	131	134	143	151	164
	nombre d'IPM par nature	60 IPM d'entreprise	68	71	77	82	83
		57 IPM interentreprises	63	63	66	69	81
	régions polarisant le plus grand nombre d'IPM	Dakar : 92 IPM	106	108	116	124	108
		Thiès : 10 IPM	8	8	8	8	8
		Saint Louis : 5 IPM	6	6	7	6	7
		Kaolack : 4 IPM	4	4	4	4	4
Données transmises par les IPM ayant répondu (137 IPM pour 2020 et 138 IPM pour 2021)							
ADHESION	nombre d'entreprises et	1 7 66	2 426	2 583			

	établissements adhérents aux IPM				2387	2735	3982
COUVERTURE	nombre de travailleurs couverts	107 568	122 884	128 771	117 416	122 870	149 569
	nombre de conjoints pris en charge	52 283	87 250	92 023	109 626	121 679	142 792
	nombre d'enfants pris en charge	143 064	213 271	265 495	189 824	197 892	242 690
	total des bénéficiaires recensés	302 915	423 405	486 289	416866	442441	535 051
FINANCES	total ressources (cotisations, remboursements, placements, subventions ...)	16 128 755 877	18 635 353 568	20 109 149 111	18 870 961 192	21 956 678 946	27 348 240 907
	cotisations et remboursements de frais encaissés	14 667 641 992	17 304 331 423	17 753 193 704	17 280 684 415	20 548 851 435	24 948 104 475
	total dépenses (charges techniques, sociales, fiscales ...)	13 244 227 907	17 062 182 534	21 221 683 104	16 778 501 810	18 595 962 294	24 858 695 418
	dépenses de soins ou charges techniques	11 467 336 006	14 598 158 467	14 654 936 759	14 251 462 811	16 587 291 272	20 767 494 487
Données transmises par les IPM ayant réparti leurs dépenses techniques par spécialité							

PRESTATI ONS	services de santé ayant enregistré plus de dépenses	frais pharmaceutiques :	5 785 630 789 F CFA	5 241 282 999	6 440 109 234	8 159 070 939
		frais d'hospitalisation :	1 227 565 394 F CFA	2 099 203 576	1 979 773 691	3 403 293 773
		Frais d'optique médicale :	771 981 717 F CFA	660 238 870	1 006 320 053	1 424 013 929
		Biologie médicale :	703 569 845 F CFA	944 776 736	1 296 166 052	2 009 417 186
		Frais dentaires :	666 802 516 f CFA	755 499 159	921 445 828	1 260 219 170
		Imagerie médicale				1 303 168 355
	Frais de médecine générale				1 025 849 338	